

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Bachelors Architecture d'intérieur, Communication visuelle, Design Mode et Design Bijou
<b>Titre du module</b>	<b>Histoire et théorie du design 3</b>
<b>Type de module</b>	Module interfilière – Module obligatoire *
<b>Code</b>	03HT (D.AI.334.03HT.F.15)
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Module organisé sur toute la durée du semestre 3
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<b>Art et Design (époque contemporaine)</b> : comprendre et questionner les enjeux des rapprochements entre l'art et le design.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<b>Art et Design (époque contemporaine)</b> : analyse des conditions de réciprocité et d'influences entre l'art et le design au travers d'une généalogie thématique et à partir d'un corpus de textes et manifestes ainsi que d'une large base iconographique.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les exigences particulières à ce module sont les suivantes : <b>Art et Design (époque contemporaine)</b> : contrôle continu (aucune absence non justifiée n'est acceptée), participation active en cours et travail en groupe noté. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignants</b>	NN/Lysianne Lécho Hirt
<b>Nom du responsable du module</b>	Lysianne Lécho Hirt
<b>Descriptif validé le</b>	12.05.2017
<b>Par</b>	Lysianne Lécho Hirt, responsable de la coordination de l'enseignement de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014